REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST

CDG83
Arrivée n°3790
Le 10.05.2023

JPJ/CAB

ARRETE FIXANT LE TABLEAU DEFINITIF ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'INGENIEUR PRINCIPAL – ANNEE 2023

LA PRESIDENTE DU SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.522-4 et L.522-23 à L.522-31;

VU le Décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux ;

VU la délibération du SEVE n°2021-012 du 1e juin 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion des Ressources Humaines pour la période 2021-2023 ;

VU la délibération du SEVE n°2023-011 du 11 avril 2023 portant création d'un poste d'Ingénieur Principal ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Ingénieur Principal au titre de l'année 2023 est arrêté définitivement comme suit :

NOM – PRENOM	GRADE – ECHELON	NOMINATION POSSIBLE AU :
MUSIAK Carine	Ingénieur territorial – 6e échelon	01/12/2023

ARTICLE 2 :

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 :

La Présidente :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à FREJUS, le 09 MAI 2023

LA PRESIDENTE,

SYNDICAT de l'Eau du Var Est

Liliane BOYER